

Notice d'utilisation Subventions

*WBDM Fashion
Programme 2024*

Quel suivi administratif et financier ?

1. Paiement de la subvention

Types de subventions

- ① 10,000€
- ② 20,000€
- ③ 35,000€

1.1 Avances

TRANCHE 1
Avec la rédaction de l'arrêté ministériel, 50% du montant total de la subvention versé sur votre compte bancaire dans les prochains jours.

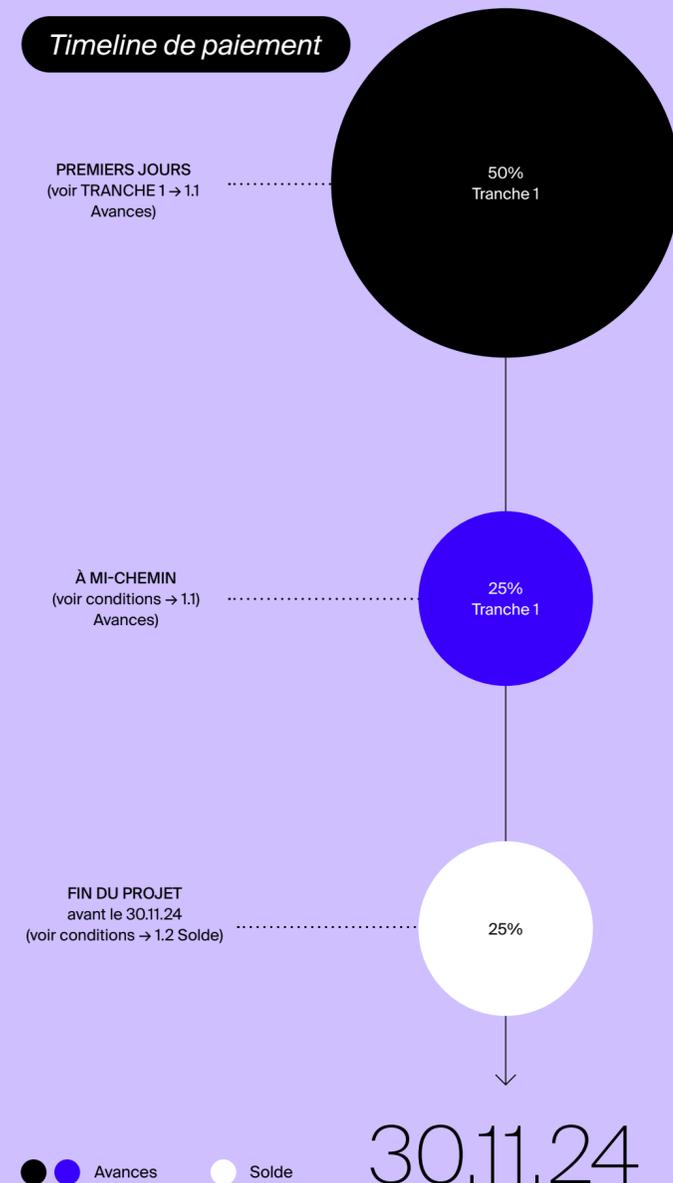
TRANCHE 2
25% versés à mi-chemin de votre projet (été 2024).

- CONDITIONS**
- Calendrier à convenir avec WBDM (dès janvier 2024).
 - Envoyer d'une déclaration de créance à dc@wbi.be (voir documents joints) au moment convenu de ce calendrier
 - Envoyer un rapport intermédiaire à info@wbdm.be

1.2 Solde

- CONDITIONS**
- Une déclaration de créance de clôture et une déclaration de conformité (modèles joints),
 - des justificatifs comptables (factures et preuves de paiement),
 - un bilan financier du projet,
 - un rapport d'activité (décrivant le projet à l'international et notamment le public, le déroulement, l'organisation, les professionnels présents et rencontrés, perspectives sur les retombées potentielles,...).

Timeline de paiement



2. Utilisation de la subvention

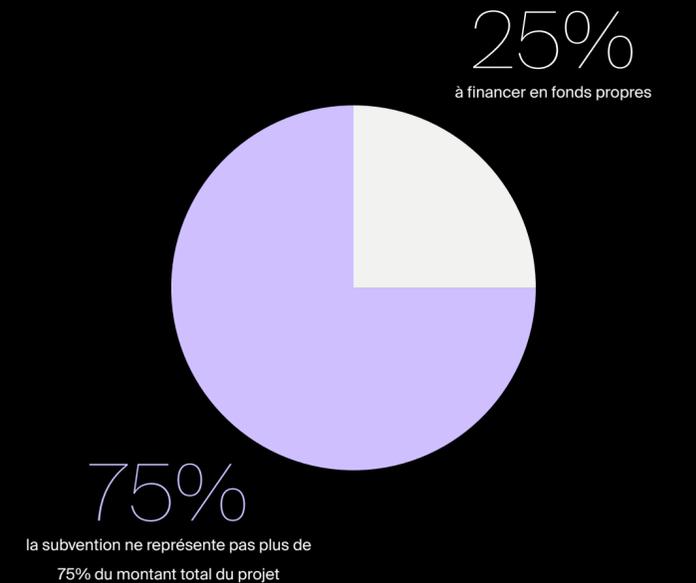
2.1 Consulter l'arrêté pour connaître les dépenses éligibles à l'international p.ex.:

- Honoraires de(s) personne(s) agente(s) commerciale(s) internationale(s) / d'une agence de presse / consultant.e ou coach
- Location de lieu pour une présentation
- Frais liés à l'organisation d'un défilé / présentation sur un marché international
- Frais liés à la réalisation d'un lookbook (mannequins, maquilleur-euse, coiffeur-euse, styliste, location de matériel, location d'espace,...)
- Frais de communication
- Frais de déplacement (voyage et séjour)
- Frais de transport
- ou autre à vérifier avec WBDM

Montants à justifier

- ① 13,334€^{TTC}
- ② 26,667€^{TTC}
- ③ 46,667€^{TTC}

- ## 2.2 Veiller
- à la répartition des fonds
 - que ceux-ci ne fassent pas l'objet d'une autre demande de subvention par un autre organisme (hub.brussels ou AWEX).



Communication

Tout document rendu public relatif à l'activité subventionnée portera la mention :
« Avec le soutien de Wallonie-Bruxelles Design Mode et de Wallonie-Bruxelles International » ainsi que les logos (FAQ | WBDM).



À qui adresser mes documents ?

Tous les documents seront adressés avant le 30.11.2024 à :
Madame Pascale Delcomminette
Administratrice générale, WBI - 2 place Saintelette / 1080 Bruxelles
Par courriel → dc@wbi.be
→ cc à m.lejeune@wbi.be & info@wbdm.be